



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

télétravail

Question écrite n° 126484

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le travail thérapeutique. Des salariés de droit privé, comme des fonctionnaires, se trouvent dans l'incapacité de travailler en raison d'un état de santé temporaire les rendant inaptes à se déplacer (jambe cassée, grossesse difficile...). Dans une société qui devient de plus en plus numérique, il souhaiterait savoir s'il est envisageable de mettre en place un télétravail thérapeutique, réservé aux personnes qui peuvent travailler tout en étant inaptes aux transports.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 126484

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 2012, page 430

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)